

La rétroconversion des fichiers des fonds anciens et régionaux

à la bibliothèque municipale de Besançon
dans le cadre du Catalogue collectif de France

par Hélène Richard
avec la collaboration de Danielle Collombet

Bibliothèque municipale de Besançon

Dans le cadre du projet de Catalogue collectif de France, l'Établissement public de la Bibliothèque de France avait élaboré un programme de conversion rétrospective avec un certain nombre de bibliothèques municipales. Parmi les sept villes sélectionnées par la DLL et l'ÉPBF, et qui comprenaient également Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy et Nantes, Besançon fut celle où ce travail débuta.

Intervenu dès 1990, le choix de Besançon a été fait en fonction d'un certain nombre de critères :

- volume important des collections intéressantes pour le projet, c'est-à-dire, pour Besançon : plus de 70 000 livres anciens (antérieurs à 1811) parmi lesquels 1 000 incunables, 20 000 monographies régionales (livres imprimés concernant la Franche-Comté, à l'exclusion des dépouillements de périodiques), 3 400 ouvrages provenant de l'archevêché et issus des confiscations liées aux lois de séparation de l'Église et de l'État. A ce titre, on peut rappeler que Besançon est considéré comme le cin-

quième fonds provincial en France par sa quantité et sa qualité ;

- fiabilité des catalogues existants qui, pour les livres anciens et le fonds de l'archevêché, avaient fait l'objet d'une refonte complète ces dernières décennies ;

- existence d'un outil informatique en UNIMARC ;

- présence, enfin et surtout, au sein de la bibliothèque, d'un personnel qualifié susceptible d'encadrer cette opération.

Les fonds retenus pour la rétroconversion sont le fonds ancien, incunables compris, le fonds régional et le fonds de l'archevêché.

Déroulement de l'opération

1990 a été l'année des premiers contrats entre la direction du Livre et de la Lecture, l'Établissement public de la Bibliothèque de France et la ville de Besançon.

En mai 1991 a été organisée une réunion dans les locaux provisoires de la

Bibliothèque de France pour présenter l'opération dans sa totalité, ainsi que la société TOSCA, chargée de procéder à l'étude de faisabilité du projet et à la rédaction du marché avec la société de saisie.

Des représentants de la société TOSCA sont donc venus en juin 1991 dans les diverses bibliothèques pour estimer le nombre de notices réellement récupérables ainsi que les modalités de saisie. A cette occasion, des sondages dans les catalogues ont été effectués, les fichiers étant pour ce faire... mesurés en tous sens.

La société TOSCA est revenue à Besançon en février 1992 pour comparer les réalités locales avec les clauses techniques générales. Le choix du prestataire de service s'est fait à l'automne 1992. La société Jouve a été retenue à la suite d'un appel d'offre lancé en avril 1992 et de tests qui ont également permis de préparer la rédaction des consignes de saisie.

Celles-ci furent rédigées conjointement par l'ÉPBF, la société Jouve et chacune des bibliothèques concernées. Certes, après coup, on peut regretter que quelques imprécisions ou inadéquations des spécifications à nos fichiers aient eu des conséquences sur la qualité de notre catalogue final. Ces spécifications avaient été élaborées, il est vrai, avant que nous n'ayons choisi notre propre logiciel.

D'avril à novembre 1992, nous avons, à la bibliothèque, commencé à préparer les fichiers qui devaient être rétroconvertis. Le travail a été organisé, et en grande partie réalisé, par le chef de projet.

Diverses personnes, provenant de plusieurs secteurs, y ont participé. Ce travail, qui nécessitait, pour les cas les plus difficiles, le recours aux exemplaires eux-mêmes, consistait à :

- repérer, dans les fichiers plus vastes, les notices qui étaient concernées (80 000 notices à trier sur un total d'environ 250 000) ;
- dater, au besoin sommairement, toutes les fiches faisant l'objet de cette rétroconversion ;
- coder les fiches afin de rendre les notices cohérentes entre elles et avec les consignes de saisie.

Cette dernière tâche s'est avérée, en fait, extrêmement lourde et complexe, puisque les fiches de livres anciens sont le résultat de pratiques ayant varié au

cours des décennies et cela malgré plusieurs efforts d'harmonisation.

La signature de la convention entre la ville et l'ÉPBF, le 26 février 1993, a permis une large campagne d'information auprès du public et des professionnels. Le travail de la société Jouve a alors commencé. Dans les murs de la bibliothèque, les fiches retenues pour le Catalogue collectif de France ont été compostées (code de la bibliothèque, du fonds, numéro de tiroir et de fiche) et photocopiées avec un léger agrandissement pour en augmenter la lisibilité. Les photocopies ont été ensuite envoyées à la société de saisie. Ce travail de compostage et de photocopie a occupé quatre personnes pendant un mois.

Auparavant, le personnel de la bibliothèque devait extraire des fichiers les notices déjà repérées. Une dizaine de personnes a effectué ce travail. Après photocopie, les fiches ont été réintercalées pour préserver la cohérence des catalogues, car les renvois sont communs aux notices saisies et aux autres. Ces dernières ne pouvaient faire l'objet d'une rétroconversion immédiate, la bibliothèque ne pouvant en assumer la charge si rapidement.

Puis débuta une autre période (mars 1993-mars 1994). Les ateliers de Jouve saisissaient les notices et renvoyaient à la bibliothèque deux types d'édition :
- retours d'anomalies, c'est-à-dire de notices incohérentes, illisibles (surtout en cas de notices manuscrites) ou incomplètes pour des zones obligatoires ;
- contrôle de qualité : il s'agit de l'édition d'un pourcentage des notices saisies (environ 4 %) pour contrôler la correction de certaines zones.

Les diverses corrections ou contrôles se sont faits, comme pour les autres phases, essentiellement au vu des catalogues. Le recours aux exemplaires a été limité au maximum et n'a eu lieu que pour des problèmes impossibles à régler avec les seules notices. Ils se sont toutefois avérés assez nombreux.

Les renvois des derniers *listings* corrigés ont eu lieu en mars 1994 et nous attendons prochainement les bandes définitives. Une bande test de 1 000 notices nous a permis de voir à quoi ressemblera, finalement, notre catalogue. Les bandes définitives auront toutefois fait l'objet d'un certain nombre de traitements informatiques systématiques.

Des résultats notables

Au terme de ce travail, on ne saurait passer sous silence les difficultés que l'on a rencontrées, qu'il s'agisse de la difficulté à maîtriser un calendrier qui nous a amené un travail « en accordéon » avec des moments de forte surcharge, y compris pour des tâches difficiles à répartir, compte tenu des compétences qu'elles requièrent. Qu'il s'agisse aussi de la difficulté de concilier nos exigences locales avec celles d'une grande entreprise, compte tenu de notre inexpérience au démarrage. Qu'il s'agisse, enfin, de la grosse perturbation que cela a entraîné dans le fonctionnement de la bibliothèque, puisque nous en avons fait notre priorité pendant deux ans, et que nous aurions encore des corrections à faire nous-mêmes en grand nombre. Nous devons aussi, à l'avenir, articuler la vie de ce fichier avec le Catalogue collectif de France.

Mais on ne peut plus en dissimuler l'intérêt, tant pour les chercheurs qui pourront avoir, de partout, accès à la description précise de collections bien connues, que pour le public franc-comtois qui aura accès aux ressources des autres partenaires du CCF. Nous espérons que les demandes d'informations sur nos fonds diminueront, mais nous pensons qu'elles seront remplacées par des demandes de consultation ou de reproduction.

Enfin, pour notre situation locale, il s'agit d'un gros apport. La bibliothèque de Besançon devait renouveler son système informatique et y intégrer, entre autres, le secteur d'étude et de conservation. Le calendrier et les exigences du CCF ont amené à accélérer la décision de renouvellement global qui a permis de choisir la solution d'une informatisation commune aux bibliothèques de la ville et aux bibliothèques de l'université.

Si la mise sur support informatique du catalogue du fonds régional était pour nous une priorité, il n'en était pas de même des fonds anciens et précieux. Ils le sont et c'est très bien car ils pourront ainsi bénéficier de l'exploitation scientifique que seule permet l'informatisation de leur catalogue.